

2026-2027

GUIDE DE LA RENTRÉE



**DIRECTION PETITE ENFANCE ET FAMILLES
ET DIRECTION ÉDUCATION**

RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00 // RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR

Au moment où vous lirez ces quelques lignes, vos enfants profiteront de vacances bien méritées, après une année scolaire riche en apprentissages, en découvertes et en réussites. Ces deux mois d'été sont essentiels pour les familles. Ils le sont tout autant pour les enseignants qui préparent déjà la rentrée, et pour les services municipaux qui ont la charge de l'entretien des écoles et de l'organisation de la vie pratique des familles.

Dans le prolongement des actions menées tout au long de l'année, votre mairie est à pied d'œuvre. L'objectif : offrir à chaque enfant les meilleures conditions pour apprendre. Cet engagement se traduit par un programme ambitieux d'investissements pour rénover, entretenir et adapter nos écoles face au défi du dérèglement climatique. Les épisodes de canicule, plus précoces, plus longs et plus fréquents, nous obligent à agir. Ainsi, en plus des travaux d'entretien courants, nous poursuivons le remplacement des portes et des fenêtres, ainsi que l'installation de stores et de rideaux pour améliorer le confort des élèves et des équipes éducatives.

À Juvisy, nous avons fait du soutien aux familles et de l'accompagnement des enfants, à tous les âges, une priorité. Cet engagement se traduit concrètement au quotidien : des écoles entretenues et modernisées, une tarification juste et adaptée aux revenus de chacun, un niveau de dotation par élève parmi les plus élevés du département, des repas de qualité préparés chaque jour par nos équipes, des temps périscolaires et des centres de loisirs exigeants et attentifs aux besoins des enfants. Ce niveau d'ambition est possible grâce à une gestion rigoureuse des finances de notre ville.

Dans cet esprit, et conformément à l'engagement que nous avons pris, les élèves de CP et de CM1 bénéficieront, dès le mois de septembre, d'une étude dirigée. Parce que ces années sont déterminantes dans les apprentissages, ce temps d'accompagnement permettra aux enfants de revoir les notions abordées dans la journée et de travailler leurs leçons sous la supervision d'un enseignant. Nous tenons à remercier chaleureusement les nombreux enseignants qui ont répondu présents. Nous sommes fières de pouvoir compter sur des professionnels aussi engagés et motivés. Nous partageons une même ambition : la réussite de nos enfants.

En attendant le plaisir de vous retrouver dans nos écoles le 1^{er} septembre, l'équipe municipale et l'ensemble des agents municipaux vous souhaitent un très bel été, d'excellentes vacances et une bonne lecture de ce guide.

Lamia BENSARSA REDA

Maire de Juvisy-sur-Orge

Amandine COSTA

Adjointe au Maire, chargée de la politique enfance du territoire, des alliances éducatives et intergénérationnelles

Malika ABBACI

*Conseillère municipale déléguée
à la réussite, à l'épanouissement et à l'autonomie des enfants*

Anaëlle CHOUILLARD

*Conseillère municipale déléguée
à l'émancipation culturelle et scientifique*

SOMMAIRE

1 PETITE ENFANCE

- ✓ LE RELAIS PETITE ENFANCE
- ✓ INSCRIPTION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE
- ✓ LES AUTRES MODES DE GARDE
- ✓ AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL 0-3 ANS

2 ÉDUCATION

- ✓ CARNET D'ADRESSES
- ✓ EMPLOIS DU TEMPS DES ÉCOLES ET CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES
- ✓ TARIFICATION
- ✓ LE CLAS
- ✓ LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
- ✓ LE CENTRE DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
- ✓ TRANSPORT SCOLAIRE

HORAIRES DE L'ESPACE MARIANNE

Nous vous accueillons aux horaires suivants :

Lundi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h	Judi : fermé le matin // de 13h30 à 17h
Mardi : ouverture en continu de 8h30 à 18h30	Vendredi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h
Mercredi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h	Samedi : de 9h à 12h

Horaires d'été du 15 juillet au 23 août :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : horaires inchangés // Mardi : fermé le matin / de 13h30 à 17h // Samedi : fermé

1 PETITE ENFANCE



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE, 25 GRANDE RUE

LA DIRECTION DE LA PETITE
ENFANCE ET DES FAMILLES
EST À VOTRE DISPOSITION
ET ASSURE
LE FONCTIONNEMENT
AU QUOTIDIEN :

du RPE
(Relais Petite Enfance)

des accueils collectifs :

- 2 micro-crèches
(20 places)
- 2 multi-accueils
(105 places)

d'un accueil familial
(15 places)



ÉLUE RÉFÉRENTE
Amandine COSTA

*Adjointe au Maire,
chargée de la politique enfance du territoire,
des alliances éducatives et intergénérationnelles*

LE RELAIS PETITE ENFANCE

(EX-RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S)

DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), PORTÉ PAR LA VILLE, LE RPE EST UN LIEU D'INFORMATIONS, DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES AU SERVICE DES PARENTS, DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES ENFANTS QU'ILS ACCUEILLENT.

Le RPE accompagne les parents et les futurs parents dans leurs recherches de mode de garde. Les parents peuvent y recevoir des informations sur l'ensemble des modes d'accueil ainsi qu'un accompagnement dans leurs recherches et leurs démarches pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le), ou encore d'une garde à domicile.

De plus, le Relais Petite Enfance accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur

professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagné(e)s dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle.

Pour les enfants, le Relais Petite Enfance est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant(e) maternel(le).

Pour contacter le Relais Petite Enfance :

Espace Marianne

25 Grande Rue

01 69 12 50 23

rpe@mairie-juvisy.fr

Accueil téléphonique :

Lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Mercredi de 9h à 12h30

Accueil sur rendez-vous :

Mercredi de 13h30 à 17h

Renseignements et inscriptions auprès du Relais Petite Enfance :

ou
01 69 12 50 23

ou par mail à :
rpe@mairie-juvisy.fr

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite enfance, vous devez remplir un dossier disponible auprès du Relais Petite Enfance ou sur juvisy.fr

Ce dossier doit être remis sur rendez-vous le mercredi après-midi avec :

Pour un enfant qui est né :

- ✓ acte de naissance ou copie du livret de famille,
- ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ✓ justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant,
- ✓ carte d'identité des tuteurs légaux ou titre de séjour.

Pour un enfant à naître :

- ✓ certificat de grossesse,
- ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois.

+ les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :

- ✓ acte de naissance ou copie du livret de famille,
- ✓ justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant.

Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 4 mois de grossesse), ainsi que les autres pièces demandées dans le dossier en fonction de votre situation,

- ✓ carte d'identité des tuteurs légaux ou titre de séjour.

INSCRIPTION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE DE LA VILLE

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES ACCUEILLENT LES ENFANTS JUVISIENS DE 10 SEMAINES À L'ENTRÉE EN MATERNELLE.

QUI CONTACTER ?

✓ **Le Relais Petite Enfance (guichet unique) :**

Le Relais Petite Enfance vous fournira les dossiers d'inscription et les informations pour la pré-inscription en structure
Petite Enfance : 01 69 12 50 23
rpe@mairie-juvisy.fr

ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE : LA VILLE MET EN PLACE UN SYSTÈME DE POINTS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX FAMILLES

Depuis 2022, pour plus de transparence et afin d'améliorer l'efficacité dans les attributions de places en crèche, chaque famille se voit attribuer un nombre de « points » en fonction de sa situation, afin de mieux aider les parents qui travaillent ou en recherche d'emploi. Concrètement, le nombre de points est obtenu en fonction de deux grands items : la structure familiale et l'activité des parents.

Retrouvez le règlement d'attribution des places en crèche sur le site juvisy.fr, rubrique « Petite Enfance ».

QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

✓ **ACCUEIL RÉGULIER**

Les enfants sont accueillis à des horaires et jours fixes déterminés dans un contrat d'accueil.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :



STRUCTURE		HORAIRES	LOCALISATION	TYPE DE STRUCTURE
Multi-accueil Korczak		7h30 - 18h30	48 rue Albert Sarraut Quartier Plateau	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.
Multi-accueil Joséphine Baker	Accueil collectif	7h30 - 18h45	Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Monttessuy Quartier Seine	
	Accueil familial	8h -18h	Quartiers Plateau, Centre et Entre Deux Voies (bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance)	
Micro-crèche Fée Clochette		8h -18h	1 bis rue Montenard Quartier Centre	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans.
Micro-crèche Peter Pan				Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 1 an.

✓ ACCUEIL OCCASIONNEL

L'enfant fréquente la structure une journée ou deux demi-journées par semaine en fonction des besoins des familles et des places disponibles.

Ce mode d'accueil correspond davantage aux besoins des parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.

ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre. Quelques semaines avant cette commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.



TARIFS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

ACCUEILS COLLECTIFS ET MICRO-CRÈCHES

1 enfant à charge	0.0619%
2 enfants à charge	0.0516%
3 enfants à charge	0.0413%
4 à 7 enfants à charge	0.0310%
8 enfants à charge	0.0206%

LES AUTRES MODES DE GARDE

QUE FAIRE SI JE N'AI PAS OBTENU DE PLACE DANS L'UNE DES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ? D'AUTRES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR FAIRE GARDER VOTRE ENFANT :

RECRECITER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la Petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans.

Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e) est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier employeur). Pour vous aider dans vos recherches, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance (voir page 3).

LA GARDE À DOMICILE

PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.
- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.
- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/ou agréé par l'État (association ou entreprise qui prend en charge les tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés à Juvisy.

IDEAL'NOUNOU

2 rue Montenard // Tél. : 01 69 21 84 20

MYRTILLE À LA MAISON

5 rue Paul Marais // Tél. : 06 30 47 03 36

LES AIDES FINANCIÈRES

Renseignements sur le site : monenfant.fr

Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

À SAVOIR

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du CMG (complément de libre choix du mode de garde), peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.

Sites sur lesquels vous trouverez des informations complémentaires sur ces modes de garde : www.mon-enfant.fr / www.pajemploi.urssaf.fr

MICRO-CRÈCHE PRIVÉE GAZOUILLES ET PATOUILLES

GAZOUILLES ET PATOUILLES EST UNE MICRO-CRÈCHE SITUÉE DANS LE QUARTIER ENTRE DEUX VOIES

Cette crèche a été conçue pour favoriser un éveil précoce dès la naissance de vos enfants. Ils seront encadrés par une équipe de professionnels de la Petite Enfance dans une atmosphère familiale. Cette structure accompagne les premiers pas de votre enfant vers l'autonomie et le sensibilise à

l'école maternelle avec des valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre. Parmi ses objectifs : aider vos enfants à grandir à travers les arts, la littérature enfantine et la sensibilisation à la protection de la nature, pour un bébé épanoui et des parents sereins.

22 rue Pasteur

Tél. : 01 69 42 74 09 ou 06 81 42 19 82

gazouillesetpatouilles@gmail.com

MICRO-CRÈCHE PRIVÉE LES PETITS LYNX

Située rue Blazy, la micro-crèche Les Petits Lynx accueille chaque famille dans un environnement bienveillant grâce à une équipe de professionnels qualifiés, tous diplômés de la petite enfance et expérimentés dans l'accompagnement des tout-petits.

Les petites lynx c'est :

- L'accueil de 12 enfants âgés de 3 mois à 3 ans dans un environnement pensé pour leur bien-être, leur sécurité et leur épanouissement.
- La crèche de Juvisy fonctionne sous le régime PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant), permettant aux familles de bénéficier du Complément de libre choix du mode de garde de la CAF, y compris pour les foyers aux

revenus considérés comme élevés. Une simulation financière est possible sur le site Internet.

18 avenue Gabriel Péri

Mail :

contact-juvisy@les-micro-creches-essonne.fr

les-micro-creches-essonne.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Pré-inscriptions et inscriptions toute l'année directement auprès de ces structures, en fonction des places disponibles.

AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL 0-3 ANS

LA VILLE ACCORDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES RECOURANT À UN MODE DE GARDE PRIVÉ

Votée au Conseil municipal du 29 juin 2022, une aide financière est désormais accordée par la Ville pour les familles qui ont recours à un mode de garde privé (assistantes maternelles et crèches privées, juvisiennes et hors juvisiennes).

Concrètement, les familles juvisiennes employant un(e) assistant(e) maternel(le), une garde à domicile ou ayant recours à une structure privée (micro-crèche, entreprise ou association), à Juvisy ou hors Juvisy, se voit verser une aide coup de pouce, leur permettant de faire face aux frais de garde. Plafonnée à 370€, cette aide est versée une seule fois par enfant avant l'entrée à l'école.

Retrouvez le règlement intérieur de l'aide précisant les conditions d'éligibilité sur le site juvisy.fr, rubrique « Petite Enfance ».



2 ÉDUCATION

LE SERVICE ENFANCE, AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ORGANISE, COORDONNE ET SOUTIENT LES ACTIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, L'ACCUEIL DES ENFANTS AU PÉRISCOLAIRE ET EN ACCUEIL DE LOISIRS.

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire. L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes :

- ✓ livret de famille,
- ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ✓ justificatifs des vaccinations obligatoires,
- ✓ la fiche de renseignements
- ✓ l'avis d'imposition 2025 sur les revenus (2024).

Les renseignements suivants sont demandés :

- ✓ N° allocataire CAF,
- ✓ N° de téléphone (personnel(s) et professionnel(s)),
- ✓ adresses mail des représentants légaux.

VOS ÉLUES RÉFÉRENTES :



Amandine COSTA

*Adjointe au Maire,
chargée de la politique enfance du territoire,
alliances éducatives et intergénérationnelles*



Malika ABBACI

*Conseillère municipale
déléguée à la réussite, à l'épanouissement
et à l'autonomie des enfants*



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

CARNET D'ADRESSES (sous réserve de modifications éventuelles décidées par l'Éducation Nationale).

ÉCOLES MATERNELLES

Saint-Exupéry	27, Grande Rue - Tél. : 01 69 21 94 17 Directrice : Mme Campion	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
Françoise Dolto	2, rue des Palombes - Tél. : 01 69 21 08 40 Directrice : Mme Gilbert	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
Tomi Ungerer	4, allée Jean Fourest - Tél. : 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Méranville	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
La Fontaine	36, rue Monttessuy - Tél. : 01 69 21 98 43 Directrice : Mme Combret	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Jean Jaurès	5, rue Petit - Tél. : 01 69 21 56 87 Directrice : Mme Tourné-Savard	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Simone Veil	Allée de Thale - Tél. : 01 85 23 00 40 Directrice : Mme Delormel	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jean Jaurès	5, rue Petit - Tél. : 01 69 21 56 82 Directrice : Mme Catarino	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Edmond Michelet	30, rue Blazy - Tél. : 01 69 21 99 25 Directrice : Mme Szymanski	8h15 à 11h15 - 13h15 à 16h15
Tomi Ungerer	4, allée Jean Fourest - Tél. : 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Méranville	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Simone Veil	Allée de Thale - Tél. : 01 85 23 00 40 Directrice : Mme Delormel	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

AUTRE ÉCOLE

École privée catholique Sainte-Anne	12, rue du Lieutenant Legourd - Tél. 01 69 21 41 87 8h45 à 12h00 // 13h45 à 16h45 - Directrice : Mme Du Pasquier
--	---

EMPLOIS DU TEMPS

RETROUVEZ CI-DESSOUS LES EMPLOIS DU TEMPS DE VOS ENFANTS
DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
LE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

LES ÉCOLES MATERNELLES

DOLTO / SAINT-EXUPÉRY / VEIL

À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H30 À 13H30	DE 13H30 À 16H30	DE 16H30 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

Jaurès / Ungerer / La Fontaine

À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jaurès / Ungerer

À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 18H	DE 18H À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude	Accueil périscolaire

Michelet

À PARTIR DE 7H30	DE 8H15 À 11H15	DE 11H15 À 13H15	DE 13H15 À 16H15	DE 16H15 À 17H45	DE 17H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude	Accueil périscolaire

Veil

À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H30 À 13H30	DE 13H30 À 16H30	DE 16H30 À 17H45	DE 17H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude	Accueil périscolaire

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

RENTRÉE DES ÉLÈVES
1^{er} septembre 2026

VACANCES DE LA TOUSSAINT
du samedi 17 octobre
au dimanche 1^{er} novembre 2026

VACANCES DE NOËL
du samedi 19 décembre 2026
au dimanche 3 janvier 2027

VACANCES D'HIVER
du samedi 6 février
au dimanche 21 février 2027

VACANCES DE PRINTEMPS
du samedi 3 avril
au dimanche 18 avril 2027

DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ
à partir du samedi 3 juillet 2027

COMMENT EFFECTUER MES DÉMARCHES ?

Mon enfant était déjà scolarisé en 2025-2026

1 JE CALCULE MON TAUX DE PARTICIPATION INDIVIDUALISÉ AVANT LE 30 SEPTEMBRE

J'ai accès à mon portail famille Juv'Easy :

- Je me connecte et renseigne mon numéro fiscal de référence,
- Je recevrai par mail l'ensemble de mes tarifs.

Je n'ai pas encore accès à mon portail famille Juv'Easy :

- Je demande la création de mon accès à la régie pour faciliter toutes mes démarches : au 01 69 12 50 00 ou par mail à regiejuv@mairie-juvisy.fr

Ou

- Je viens à l'Espace Marianne (25 Grande Rue) avec l'avis d'imposition de mon foyer, de 2025 sur les revenus 2024 imprimé.
En fonction de votre situation, d'autres éléments pourront vous être demandés.

Je transmets mon RIB et le formulaire SEPA pour la mise en place du prélèvement automatique, plus simple pour le règlement de mes factures.

ACTIVITÉS (COUT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Pause méridienne	0,95 €	6,00 €	9,70 €
Études surveillées (CE1/CE2/CM2)	0,48 €	3,00 €	7,63 €
Études dirigées (CP/CM1)	0,53 €	3,33 €	8,47 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

2 JE COMPLETE MES DOCUMENTS

- une fiche de renseignements, muni du carnet de santé
- une feuille d'autorisations pour chaque enfant

Je transmets ces documents directement à l'espace Marianne ou par mail à espace-marianne@mairie-juvisy.fr

Pour toutes les familles

Pour la restauration et l'étude	
► Par le portail famille je pourrai apporter des modifications tout au long de l'année	► Je me déplace à l'espace Marianne pour compléter une fiche de réservation
Pour être prises en compte, les réservations et modifications ou annulations devront être réalisées au plus tard 8 jours avant la date de fréquentation. Sans réservation dans le délai prévu, la facturation sera majorée de 50%. Toute réservation sera facturée , pensez à les annuler si besoin. Transmettez, dans un délai d'un mois maximum, le justificatif d'absence pour raison médicale (certificat ou attestation sur l'honneur) à la Régie (regiejuv@mairie-juvisy.fr)	
Pour l'accueil du matin et du soir, les mercredis et les vacances scolaires	
► J'utilise le portail famille de l'IFAC. Si je n'ai pas encore d'accès, je contacte le secrétariat de l'IFAC situé 1 rue de l'Observatoire Tél : 01 81 93 30 43	► Je me déplace au secrétariat de l'IFAC situé 1 rue de l'Observatoire Tél : 01 81 93 30 43

LE CLAS

CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT
À LA SCOLARITÉ (CLAS)
L'ACCUEIL DU SOIR

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin une aide dans leur scolarité pour leur permettre de s'épanouir à l'école.

LES HORAIRES DU CLAS

QUARTIER CENTRE-VILLE
(ÉCOLE EDMOND MICHELET
ET GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL)
Salle Ducastel
1 rue de l'Observatoire

**Lundi et jeudi
OU mardi et vendredi
de 16h15 à 18h45**

QUARTIER PLATEAU
(ÉCOLE JEAN JAURÈS
ET COLLÈGE FERDINAND BUISSON)
Maison de quartier Albert Sarraut,
28/32 rue Albert Sarraut

**Lundi et jeudi
OU mardi et vendredi
de 16h45 à 18h45**

INSCRIPTION AU CLAS

Contactez dès à présent
le Service Enfance.
Les familles seront reçues
en entretien.

01 69 12 50 00

L'inscription sera confirmée
début septembre.

Tarif : 1,11€ / mois



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS RÉPOND À LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PERMETTRE L'EXPRESSION PLEINE ET ACTIVE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA CITOYENNETÉ.

QUEL EST LE RÔLE DU CME ?

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des Nations Unies de 1989. Le CME permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté.

EN EFFET, IL PERMET AUX JEUNES ÉLUS :

- ✓ de découvrir le fonctionnement des instances de l'État (Sénat, Assemblée Nationale) et les dispositifs des collectivités territoriales : région, département, commune...
- ✓ d'écouter les enfants et de faire entendre leur voix,
- ✓ de proposer des actions dans l'intérêt général des enfants et de tous les Juvisiens, de s'exprimer, de débattre et de dialoguer avec les élus de la municipalité.
- ✓ de se former à l'exercice d'une citoyenneté active, de leur donner un lieu d'expression et d'action,



RENSEIGNEMENTS

Service Enfance
Espace Marianne, 25 Grande rue
Tél. : 01 69 12 50 00

L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

LIEU D'ÉVEIL ÉDUCATIF MAIS AUSSI ESPACE DE DÉCOUVERTE, DE CRÉATION ET D'ÉPANOUISSEMENT
JEUX D'EXPRESSION, TRAVAUX MANUELS, JEUX D'EXTÉRIEUR,
INITIATIONS SPORTIVES, SORTIES ET DÉCOUVERTES...

PRÉ-INSCRIPTION ET PRÉ-PAIEMENT

Il vous faut vous munir de la fiche de renseignements dûment remplie, ainsi que des certificats de vaccinations le cas échéant. Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, la facture est à régler en se présentant à l'accueil famille de l'IFAC (1 rue de l'Observatoire), par courrier ou sur le portail famille de l'IFAC.

Ces démarches pourront également être réalisées par voie dématérialisée sur le portail de l'IFAC. Pour y accéder, rendez-vous sur : <https://juvisy.fr/services-infos-pratiques/enfance-jeunesse-vie-scolaire/le-centre-de-loisirs>
Les identifiants vous seront communiqués dans le courant de l'été.

PERMANENCES / SECRÉTARIAT IFAC
1 RUE DE L'OBSERVATOIRE
Tél : 01 81 93 30 43

Lundi : 9h - 12h // 13h30 - 17h
Mardi : 9h - 12h // 13h30 - 17h
Mercredi : 7h30 - 12h // 13h30-17h
Judi : 13h30-17h
Vendredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h



ACTIVITÉS (COÛT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Heure d'accueil	0,36 €	2,25€	3,70 €
Heure d'accueil + goûter	0,40 €	2,50 €	4,10 €
1/2 journée ALSH* avec repas	2,06 €	13,00 €	30,94 €
Journée ALSH (repas et goûter)	3,17 €	20,00 €	46,89 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

*ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement



LE TRANSPORT SCOLAIRE

Un dossier d'inscription est adressé par courriel à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire. Pour les nouveaux élèves, vous pouvez récupérer le dossier d'inscription sur le site Internet (juvisy.fr) ou à l'espace Marianne.

Le coût de l'abonnement au transport scolaire est de 12,60€ par enfant.

CIRCUIT ALLER		CIRCUIT RETOUR	
HORAIRES Du lundi au vendredi	ARRÊTS	HORAIRES du Lundi au Vendredi	ARRÊTS
QUARTIER SEINE // ÉCOLE MICHELET			
7H40	4 rue Monttessuy	16H25	École Michelet
7H40	32 rue Monttessuy	16H30	4 rue Monttessuy
7H50	Gare routière Seine	16H35	32 rue Monttessuy
7H50	15 quai Gambetta	16H40	Gare routière Seine
8H00	École Michelet	16H43	15 quai Gambetta
PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (1 ^{er} tour) - <i>élémentaires uniquement</i>			
8H13	Square M.Cheveaux	17H05	École Jean Jaurès
8H18	École Jean Jaurès	17H12	Square M.Cheveaux
PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (2 ^{ème} tour) - <i>élémentaires et maternelles</i>			
8H30	Maternelle Françoise Dolto	17H20	École Jean Jaurès
8H40	École Jean Jaurès	17H30	Maternelle Françoise Dolto
MARCHÉ // ÉCOLE JEAN JAURÈS - <i>élémentaires et maternelles</i>			
8H15	Marché de Juvisy	17H05	École Jean Jaurès
8H28	Place Henri Barbusse	17H10	Place Henri Barbusse
8H37	École Jean Jaurès	17H25	Marché de Juvisy

VOTRE ENFANT RENTRE EN MATERNELLE : LES ATSEM DE LA VILLE VOUS DONNENT QUELQUES CONSEILS POUR PRÉPARER CETTE RENTRÉE SEREINEMENT !

Infos pratiques :

- ✓ Les vêtements, chaussures, sacs à dos, etc. doivent être marqués avec le nom et prénom de l'enfant.
- ✓ Éviter les chaussures à lacets ou trop serrées et les salopettes. Pour le sac à dos, choisir un système dorsal plutôt qu'une « valise ». Privilégier les vêtements pratiques pour faciliter le passage en salle de propreté.
- ✓ Fournir un change complet (chaussettes, sous-vêtement, t-shirt et pantalon ou robe).
- ✓ Mettre dans le sac à dos la tétine (identifiée et en bon état) et le doudou. Ne pas mettre de goûter ni d'eau dans le sac.

Préparation à une journée d'école :

- ✓ Une rentrée, ça se prépare ! Il faut habituer les enfants à prendre un petit déjeuner et leur expliquer comment va se dérouler cette journée avec la restauration, la récréation, la sieste, le goûter et les rassurer en leur disant que le soir ils retrouveront leur famille.
- ✓ Les préparer à l'autonomie sur la propreté et l'habillage/déshabillage.

Le jour J, évitez de repousser le moment de la séparation. Le personnel de l'école est expérimenté et est à même d'apporter le réconfort aux enfants qui en ont besoin.

